



PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE SKI DE FOND QUÉBEC

Il est obligatoire d'être membre en règle de SFQ pour être admissible.

MANDANT (la personne qui procure à une partie le droit de la représenter)

Nom complet

Adresse complète

Club ou organisme affilié*

*Indiquer « Indépendant » si le mandant est un membre affilié indépendant, sans club d'appartenance.

MANDATAIRE (la personne qui reçoit le mandat de représenter une partie)

Nom complet

Adresse complète

Club ou organisme affilié*

*Indiquer « Indépendant » si le mandataire est un membre affilié indépendant, sans club d'appartenance.

DÉCLARATION ET SIGNATURES

Le mandant et le mandataire identifiés à la présente acceptent et confirment par leurs signatures respectives le transfert de droit de représentation et de vote au nom du mandant à l'Assemblée générale annuelle 2021 de Ski de fond Québec, le mardi 14 septembre 2021.

Mandant

Mandataire

Date

Date

Ville

Ville

Signature

Signature

Membres votants aux assemblées de la Corporation

Un membre corporatif détient un droit de vote, peu importe le nombre de représentants présents à l'assemblée.

L'ensemble des membres indépendants détient un droit de vote, peu importe leur nombre présent à l'assemblée.

Un mandataire ne peut cumuler plus de trois procurations de représentation de membres votants.



SKI DE FOND QUÉBEC

19-200, rue Principale, Saint-Sauveur J0R 1R0

INITIATION, RÉCRÉATION, COMPÉTITION ET HAUTE PERFORMANCE EN TOUTE SAISON

T : 450.744.0858

SKIDEFONDQUEBEC.CA